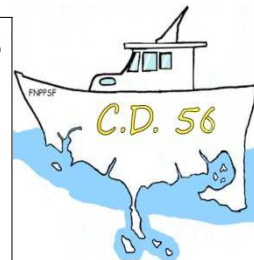




COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DU MORBIHAN C.D.P.S.M

Membre de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France



Le Président Pascal BAUDOIN

Référence : 2018/02

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CD56 DU 3 MARS 2018 A PORT-LOUIS

PRÉSENTS :	-ABGUILLERM	Jean-Yves	APPRL	Lorient	VP CD56
	-AUDIC	Yannick	APP Pors an Dro	Carnac	
	-BASSERY	Marlène	SONALOM	Ploemeur	
	-BAUDOIN	Pascal	APPH	Hennebont	Président CD56
	-BAZIN	Michel	APP	Sarzeau	
	-CORVEC	Jean-Gildas	APP	Port-Louis	
	-COURBARIAUX	Bernard	SONALOM	Ploemeur	
	-GRAGNIC	Gérard	APPRL	Lorient	VP CD56
	-GUEDAS	Jean-Michel	ADLP	Belz	
	-HUTTEAU	Gérard	APP	Port-Louis	
	-JEANNIARD	Clément	TPS	Pénestin	
	-LECLANCHE	Albert	APPMH	Hennebont	
	-LE MENTEC	Jean-Yves	ANSG	Lanester	
	-LE PEN	Jean-Luc	APPMH	Hennebont	
	-LE PORT	Philippe	Les 3 P	Ploemeur	
	-MARTIN	Daniel	Les Amis du Passage	La Trinité	
	-MICHEL	Gérard	APP Pors an Dro	Carnac	
	-NOVAK	Michel	APP	Port-Louis	
	-PERRON	Gérard	APP	Hennebont	

ABSENTS EXCUSES :

-BARRAULT	Christophe	APP	Le Crouesty	VP CD56
-GUILLAS	Jean-Baptiste	ADLP	Belz	
-GUILLEMOTO	Denis	U3P	Plouhinec	
-LE BIHAN	André	PPL	Larmor-Plage	
-LE CHAT	Stéphane	U3P	Plouhinec	
-LECLERC	Nicole	APGP	Guidel	
-LEFRANC	Philippe	APGP	Guidel	
-MARTIN	Bernard	AUMIG	Groix	
-RAUD	Bernard	APP	Penvins	
-ROPERHE	Stéphane	AUMIG	Groix	

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE 9h20 PAR LE PRÉSIDENT Pascal BAUDOIN.

Pascal remercie le Président Gérard HUTTEAU, les membres du bureau et les adhérents de l'APP Port-Louis pour leur accueil.

2-ADOPTION DU CR DE LA RÉUNION DU CD56 DU 16 DÉCEMBRE à GUIDEL.

Le CR est adopté à l'unanimité.

3-TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.

Le CD56 est heureux d'accueillir 2 nouveaux présidents d'APP :

-Yannick AUDIC qui succède à Ange BROCHARD à la présidence de l'APP Pors an Dro de Carnac.

- Yann LE BOUTER qui succède à Raouf OUESLATI à la présidence de l'APPMH à Hennebont.

Ange BROCHARD, jusque-là vice-président du CD56 nous avait fait bénéficier de son expérience et de son expertise en sa qualité d'ancien patron pêcheur professionnel ; tous les membres du CD56 le remercient vivement et lui souhaitent bon vent.

4-COMMENTAIRE DE PASCAL BAUDOIN SUR LE DERNIER COMITÉ DIRECTEUR DE LA FNPP.

L'interdiction de la pêche de loisir du bar au nord du 48° parallèle a provoqué de gros remous chez les adhérents de la FNPP situés dans cette zone ; le Président Jean KIFFER a été vivement interpellé en particulier par les pêcheurs plaisanciers de l'île de Bréhat bien qu'il se soit fortement opposé à cette mesure auprès du ministre.

5-CONGRES NATIONAL DE LA FNPP AUX ISSAMBRES DU 4 AU 7 MAI.

Un rapide rappel sur le déroulement de ce congrès :

Les travaux du congrès sont répartis en plusieurs commissions dont les principales qui nous intéressent sont

- La commission portuaire présidée par Pascal BAUDOIN.
- La commission pêche présidée par Guy PERRETTE (Vendée)
- Les commissions environnement, sécurité...

Chaque adhérent de la FNPP est autorisé et invité à participer aux travaux d'une commission, à présenter les problèmes rencontrés dans sa région aux autres membres de sa commission et proposer des solutions.

En fin de journée, le président de la commission résume les débats, en tire dans un premier temps un compte rendu qui sera soumis point par point aux membres de sa commission ; après leur accord, la version définitive sera rédigée et soumise le lendemain à l'approbation de l'Assemblée Générale du Congrès.

Le texte final rapportant les conclusions des travaux de l'ensemble des commissions approuvées en AG est ensuite adressé aux autorités ministérielles concernées.

Le compte rendu des travaux de chacune des commissions est diffusé à l'ensemble des adhérents de la FNPP par le numéro de la revue « Pêche Plaisance » qui suit le congrès.

Il est évident que ce congrès national bisannuel, ne peut accueillir les 35 000 adhérents de la FNPP, d'autant que les frais annexes (déplacement, hôtellerie...) ne sont pas négligeables ; par contre les années intermédiaires, il est organisé à St-Brice en Coglès entre Rennes et Fougères, un congrès dit restreint, dont les travaux sont identiques et ont le même impact. Les frais de participation à ce congrès restreint sont tout à fait abordables.

6-RENCONTRE ENTRE LE PRÉSIDENT JEAN KIFFER ET LE MINISTRE STÉPHANE TRAVERT.

Cette rencontre avait pour but d'harmoniser la réglementation de la pêche du bar sur la façade Manche-Mer du Nord -Atlantique en instaurant un quota mensuel de prises par pêcheur de loisir dès 2019.

La proposition de 1 bar par pêcheur et par jour au nord comme au sud du 48° parallèle n'étant qu'une mesure transitoire.

7-PROCHAINE RENCONTRE DU CD56 AVEC LES AFFAIRES MARITIMES .

Notre rencontre du 16 janvier dernier initialement destinée à présenter les membres du CD56, nous a très heureusement surpris car Mme l'Administratrice des Affaires Maritimes a d'emblée souhaité aborder 2 sujets qui nous tenaient à cœur :

- Les mesures à prendre pour éviter les carénages sauvages.
- la mise en place d'un calendrier de rencontres régulières avec les représentants des pêcheurs de loisir.

Notre prochaine rencontre se situera courant juin 2018 ; vous êtes donc invité à adresser par écrit à Pascal BAUDOIN vos sujets de préoccupation (pêche, portuaire, sécurité...) qui lui seront présentés.

8-TOUR DE TABLE POUR LES QUESTIONS DIVERSES.

-Jean-Michel GUEDAS (ADLP Belz) regrette le déficit de démocratie dans les décisions prises par le Président Jean KIFFER et signale que la proposition 1bar/jour/pêcheur au nord comme au sud du 48°// est très mal perçue par ses adhérents.

-Bernard COURBARIAUX (SONALOM) propose d'adresser au Président Jean KIFFER une motion pour demander la mise en place d'un quota mensuel pour la pêche du bar avec éventuellement un système de bagues comme pour le thon rouge.

-Gérard PERRON (APPH Hennebont) rappelle quelques données réglementaires dans la gestion des ports et zones de mouillages.

Les grands ports de plaisance sont administrés par des sociétés de gestion et posent plus rarement des problèmes.

La gestion des petits ports et zones de mouillages communales n'intéressent pas ces gestionnaires.

Il faut donc une gestion locale, souvent communale, dont le but ne doit pas être la recherche de recettes, mais un simple équilibre budgétaire grâce aux réinvestissements des rentrées financières dans les infrastructures des équipements et leur entretien.

-Jean-Yves ABGUILLERM (APPRL) et Jean-Yves LE MENTEC (ANSG Lanester) regrettent que leur demande d'aménager une cale d'échouage pour carénages propres destinée aux petites unités de la rade de Lorient reste à l'état d'étude au niveau de Lorient Agglomération.

Le Président du CD56 adressera un courrier pour une rencontre avec M. le Président de Lorient Agglomération ; un projet d'équipement à moindre coût d'une cale proche de l'estacade lui sera soumis.

-Yannick AUDIC (APP Carnac) et Jean-Michel GUEDAS (ADLP) nous font part de leurs soucis face à l'extension des parcs ostréicoles. Ils adresseront un document écrit à Pascal à soumettre lors de notre prochaine rencontre avec les Affaires Maritimes. La réglementation de l'usage des petites palangres sera également évoquée lors de cette entrevue.

-Clément JEANNIARD (TPS Tréhiguiier-Pénestin) souhaite que les modalités règlementaires de la pêche au thon rouge soient à nouveau présentées lors d'une réunion organisée par la FNPP avant le début de la saison de cette pêche.

-Michel BAZIN (APP Sarzeau-Penvins) utilise avec plaisir l'application « Fish-Friender » pour le suivi facultatif de ses captures et ne voit guère d'inconvénient à l'utiliser si la déclaration des prises devenait obligatoire.

-Daniel MARTIN (Les Amis du Passage) pose la question de la réduction fiscale pour les cotisations des adhérents.

L'APP doit faire paraître dans le chapitre « Buts de l'association » de ses statuts, une phrase indiquant son action en vue de la protection de la flore de la faune et de l'environnement lui permettant d'être déclarée d'intérêt général. La somme des cotisations de l'APP et de la cotisation à la FNPP entrent dans le cadre de la réduction fiscale.

Les statuts du CD56 lui seront adressés très bientôt.

-Pascal BAUDOIN demande à ce que les fichiers adhérents à la FNPP soient remplis avec la plus grande exactitude pour éviter les retours de notre revue. Il est possible de mettre sur le listing les adresses de vos élus (maires, députés, sénateurs...).

9-MANIFESTATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DU FINISTÈRE A MORLAIX LE 10 MARS.

Cette demande de soutien a reçu un accueil mitigé chez nos adhérents.

10-PROCHAINE RÉUNION.

La prochaine réunion du CD56 se tiendra à Pénestin ; nous y serons accueillis par Clément JEANNIARD et ses amis de « Tréhiguiier Pêche Sportive » le 16 juin.

11-CLÔTURE DE LA RÉUNION.

Le Président Pascal BAUDOIN déclare la clôture de la réunion à 11h45 et félicite Gérard HUTTEAU et son équipe pour son accueil et la qualité de l'organisation .

Gérard HUTTEAU nous a ensuite réunis autour d'une table bien sympathique au restaurant « Le Bistroye » où les conversations animées se sont poursuivies autour d'un menu de qualité.

Le secrétaire Gérard GRAGNIC